

Isolation soufflée des combles perdus

Durée : 14 h	mardi 14 octobre 2025 mercredi 15 octobre 2025	Lieu : CAPEB 16 24 Rue Guy Ragnaud 16000 ANGOULEME
-----------------	---	--

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable): **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : Chef d'entreprise non salariée Conjoint collaborateur Gérant non salariée

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Salarié Gérant salariée

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coût de la formation : 550 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	Non Adhérents CAPEB + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salariée</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	60 €	150 €
Autres stagiaires	550 €	640 €

* Frais administratifs offerts aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

- un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises (RNE) (accessible sur le site <https://data.inpi.fr/>) de moins d'un an
- une attestation URSSAF de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14 Rue des Frères Lumière – 86000 POITIERS – Tel : 05 49 45 89 72 - Mail : contact@arfab.fr
SIRET : 393 135 017 00019 - Code APE : 8559A - N° de déclaration d'activité : 54 86 00436 86



Isolation soufflée des combles perdus

Objectifs de formation

L'isolation des combles perdus par soufflage est une méthode répandue, qui permet d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de renforcer le confort de l'habitant. Néanmoins elle recèle des difficultés souvent ignorées, qui entraînent des sinistres.

A l'issue de cette formation, vous serez en mesure de :

- Connaître les principes de la mise en œuvre
- Identifier en détails les problématiques techniques rencontrées
- Restituer le contexte réglementaire dans lequel s'inscrivent ces travaux.

Programme détaillé

Jour 1 :

Contexte réglementaire

- Système réglementaire français et responsabilité suivant l'art.1792 du Code civil et conséquences sur les assurances
- Exigences de la RT 2012 et de la RT dans l'existant
- Présentation du DTU 45.11 sur l'isolation soufflée avec laine minérale ou ouate de cellulose
- Les différents dispositifs d'aides et leurs conditions d'accès

Matériaux

- Tour d'horizon et caractéristiques des différents matériaux disponibles, chiffres clés et tableau comparatif
- Calcul de la résistance thermique : utilisation de la conductivité thermique, méthodologie de calcul des parois
- Exemples et cas pratique.

les + de la formation

En complément de la formation FEEBat Renove, cette formation permet de satisfaire les compétences exigées pour l'obtention de la qualification Qualibat n°7121 mention RGE "Isolation thermique et acoustique par soufflage".

✓ Durée: 2 jours - 14 heures

✓ Public visé :

Artisans, Chefs d'entreprise, salariés du BTP

✓ Pré-requis :

Français : lu, écrit, parlé

✓ Animation :

Formateur ARFAB Poitou-Charentes Benjamin Lucas qualifié et expérimenté.

✓ Moyens pédagogiques :

- Remise d'un support de cours
- Formation alternant apports théoriques et études de cas

✓ Moyens techniques :

- Support de cours pédagogique
- Salle équipée

✓ Evaluation et sanction de la formation :

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire
- QCM de validation des acquis

Jour 2 :

Détermination du besoin en pare-vapeur

- Différence entre étanchéité à l'air et pare vapeur
- Définition de la zone froide
- Calcul de résistance à la vapeur d'eau
- L'apport d'un logiciel de calcul : démonstration
- Exemples et cas concret, cas-type ne nécessitant pas de calcul

Bonnes pratiques

- Visite préalable, repérage des difficultés
- Support et calcul de poids
- Piges et hauteur de soufflage
- Principes d'utilisation du matériel de soufflage et prescriptions de mise en œuvre
- Traitement des points singuliers : présence de déflecteurs, spots, boîtes électriques, conduit de VMC, conduit de fumée, trappe...
- Etanchéité à l'air
- Fiche d'autocontrôle

Exemples de mise en œuvre, malfaçons et leurs conséquences.

QCM de validation des acquis et corrigé collectif.